

L'ACSO ENRICHIT SON DISPOSITIF D'AIDES AUX ENTREPRISES AVEC UNE NOUVELLE SUBVENTION

Dans le cadre du Fonds de Relance Économique qu'elle a initié en juin 2020 pour répondre à la crise sanitaire, la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise (ACSO) met en place une nouvelle aide pour soutenir l'activité des entreprises sur le territoire. Cette nouvelle subvention de secours, destinée aux entreprises éprouvées par le deuxième confinement, est cumulable avec la subvention mise en place pour le premier confinement ainsi qu'avec le prêt de relance à 0%. Le montant total des mesures financières mobilisées par l'ACSO a par ailleurs été augmenté, atteignant **1,2 million d'euros**. La fin du dispositif est fixé au 30 juin 2021 (fin de dépôt des dossiers le 15 juin) ou jusqu'à épuisement des fonds alloués.

La subvention de secours de 2nd confinement, est destinée aux entreprises de moins de 21 salariés dont le siège social et l'établissement concerné par l'aide sont situés sur l'agglomération. Le montant de la subvention varie selon la perte de chiffre d'affaire durant la période du deuxième confinement, entre novembre 2020 et janvier 2021 :

- Une subvention maximale plafonnée à 3.000 € si la perte du chiffre d'affaire se monte à 50% et plus
- Une subvention maximale plafonnée à 1.000 € si la perte du chiffre d'affaire est comprise entre 30% et 50%

Des critères d'éligibilité encadrent l'attribution du fonds. L'établissement doit notamment ne pas se trouver en procédure collective, être à jour de ses obligations sociales et fiscales avant mars 2020. Les secteurs concernés relèvent principalement, et sous conditions, du commerce, de l'artisanat, de l'industrie, des services et des professions libérales.

Les mesures mises en place en juin 2020 sont quant à elles toujours accessibles et cumulables avec la nouvelle subvention :

- La subvention de secours 1^{er} confinement: Elle est destinée aux entreprises de moins de 10 salariés dont le siège social et l'établissement concerné par l'aide sont situés sur l'agglomération et dont le chiffre d'affaire a baissé de plus de 50 % sur une période de référence de deux mois consécutifs comprise entre mars et octobre 2020. Elle peut se monter jusqu'à 1.500 euros.
- Le prêt de relance à 0% : Il est destiné à des entreprises du territoire de moins de 20 salariés dont le siège social et l'établissement aidé sont situés sur l'agglomération. D'un montant allant de 2.000 à 10.000 euros, versé en une fois, il permet de faciliter le redémarrage de l'activité et peut également servir à de l'investissement.

Depuis sa mise en place par l'ACSO en juin 2020, le Fonds de Relance Économique a permis de subventionner 121 établissements pour un montant total de 128.224 € (subvention 1^{er} confinement). 31 établissements ont par ailleurs bénéficié d'un prêt d'honneur 0% pour un montant total de 278.000 €*.

Les dossiers pour bénéficier du Fonds de Relance Économique ainsi qu'un recensement de toutes les aides mises en place, depuis l'échelle locale jusqu'à l'échelle nationale, sont accessibles sur une page dédiée du site de la collectivité : <https://www.creilsudoise.fr/covid-19-aides-aux-entreprises>.

Le développement économique et l'emploi constituent de longue date un axe primordial pour les élus de la Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise. La collectivité mène depuis plusieurs années différentes actions témoignant d'une volonté de dynamiser l'économie du territoire et c'est tout naturellement que l'ACSO enrichit son Fonds de Relance Économique d'une nouvelle subvention, en cohérence avec les aides nationales, régionales et départementales, afin de faire face à la crise engendrée par la COVID-19 et favoriser la relance économique sur le territoire.

* chiffres au 19 janvier 2021

CONTACTS PRESSE : 01-210128

Communauté d'Agglomération Creil Sud Oise
www.creilsudoise.fr

Pascaline LAPRUN

03 44 64 74 72 - p.Laprun@creilsudoise.fr

Fanny LEBEGUE

03 44 64 46 24 - f.Lebegue@creilsudoise.fr

A PROPOS DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION CREIL SUD OISE (ACSO) :

Le territoire de l'Agglomération Creil Sud Oise, à la fois urbain et rural, rassemble 86 000 habitants sur 11 communes. Les 51 élus et les 140 collaborateurs de l'ACSO s'attachent à aménager, développer et dynamiser l'intercommunalité : développement économique et emploi, politique de la ville et aménagement du cadre de vie, politiques de mobilité, collecte des déchets, protection des ressources naturelles et promotion du tri, gestion de l'eau et de l'assainissement, soutien aux activités culturelles. L'ACSO entend placer l'habitant au cœur de son projet de territoire en l'informant et en l'associant au processus de décisions afin de bâtir avec lui une agglomération valorisant la ruralité, préservant l'environnement et développant les espaces urbains. L'ACSO, terre d'histoire, terre d'avenir.